



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question orale n° 1335

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur ses préoccupations concernant les risques de détérioration de l'offre de soins médicaux à Neuville-aux-Bois. La situation dans toute la région Centre est inquiétante au regard du vieillissement de la population médicale et de la difficulté que les élus ruraux rencontrent pour attirer de nouveaux médecins libéraux. Près de la moitié des praticiens ont aujourd'hui plus de 55 ans. La commune de Neuville-aux-Bois rencontre actuellement ce type de problème. La configuration de l'offre de soin y est bien particulière. Le cabinet médical, qui à sa création était précurseur dans le regroupement de professionnels de la santé en milieu rural, est aujourd'hui dans une situation difficile. Sur trois praticiens, l'un va partir à la retraite à court terme, le deuxième a plus de 55 ans, et la dernière a plus de 50 ans. Il se pose à terme le problème de leur remplacement, mais les différents acteurs concernés sont divisés sur les solutions à mettre en oeuvre. Afin de pérenniser l'activité du cabinet, qui représente à lui seul la moitié des praticiens généralistes du canton de Neuville-aux-Bois, une solution innovante doit être trouvée ; elle devra impliquer tous les partenaires publiques compétents : la commune, le département, mais aussi l'ARS du Centre. Ce cas d'espèce est de plus en plus récurrent dans de nombreuses zones rurales. En région Centre, en 2004, plus de 133 000 personnes vivaient déjà en zone dite « sous-médicalisée ». Le Centre fait partie des régions de France qui ont les plus faibles densités de spécialistes libéraux. En 2007, la densité de la région est de 67,5 spécialistes pour 100 000 habitants, alors que la densité nationale se situe à 87,8. La région a en outre perdu en dix ans plus de deux médecins généralistes pour 100 000 habitants. Il faut souligner que l'affaiblissement de l'offre de soins accentue l'effet d'appauvrissement des services et la marginalisation du monde rural. La « désertification médicale » est un fléau national qu'il faut combattre au plan national. Le 16 avril 2010, le Président de la République a chargé Madame Élisabeth Hubert de l'organisation d'une mission de concertation sur la médecine de proximité ; celle-ci a rendu son rapport fin 2010. De nombreuses mesures permettraient à terme de redresser la situation de la médecine de proximité. Aussi, elle lui rappelle l'importance vitale d'une médecine de proximité de qualité et lui demande, d'une part, ce que le Gouvernement entend mener comme action afin de garantir une offre de soin pérenne dans nos communes rurales telles que celle de Neuville-aux-Bois. D'autre part, elle lui demande quelle suite le Gouvernement compte-t-il donner aux préconisations du rapport Hubert sur la médecine de proximité.

Texte de la réponse

OFFRE DE SOINS MÉDICAUX À NEUVILLE-AUX-BOIS

M. le président. La parole est à Mme Marianne Dubois, pour exposer sa question, n° 1335.

Mme Marianne Dubois. Ma question s'adressait à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

L'offre de soins médicaux à Neuville-aux-Bois est aujourd'hui menacée. Plus globalement, la situation dans toute la région Centre est inquiétante, au regard du vieillissement des médecins libéraux et de la difficulté que les élus ruraux rencontrent pour en attirer de nouveaux.

Près de la moitié des praticiens de la région ont plus de cinquante-cinq ans et la commune de Neuville-aux-Bois

n'est pas épargnée par le phénomène. Le cabinet médical se trouve dans une situation difficile alors qu'à sa création, il y a une trentaine d'années, il était précurseur : il regroupe en effet des professionnels de santé médicaux et paramédicaux propriétaires des murs.

Sur trois praticiens, l'un va partir à la retraite à court terme, le deuxième a plus de cinquante-cinq ans, et la dernière a plus de cinquante ans. À terme se pose le problème de leur remplacement, mais les différents acteurs concernés sont divisés quant à la solution à mettre en oeuvre.

Afin de pérenniser l'activité de ce cabinet qui, à lui seul, représente la moitié des praticiens généralistes du canton de Neuville-aux-Bois, un projet viable doit être élaboré. Une solution innovante doit être trouvée, impliquant tous les partenaires publics compétents : la commune, le département, mais aussi l'agence régionale de santé du Centre.

Ce cas d'espèce est de plus en plus récurrent dans de nombreuses zones rurales. Dans la région Centre, en 2004, plus de 133 000 personnes vivaient déjà en zone dite sous-médicalisée. En dix ans, la région a perdu plus de deux médecins généralistes pour 100 000 habitants. Le Centre fait partie des régions de France qui ont la plus faible densité de spécialistes libéraux : 67,5 pour 100 000 habitants en 2007, alors que le taux national est de 87,8.

L'affaiblissement de l'offre de soins accentue l'effet d'appauvrissement des services et la marginalisation du monde rural. La désertification médicale est un fléau qu'il faut combattre au plan national.

Chargée par le Président de la République, le 16 avril 2010, de l'organisation d'une mission de concertation sur la médecine de proximité, Mme Élisabeth Hubert a rendu son rapport fin 2010. De nombreuses mesures permettraient à terme de redresser la situation de la médecine de proximité.

Quelles actions le Gouvernement entend-il mener afin de garantir une offre de soins pérenne dans nos communes rurales, telles que celle de Neuville-aux-Bois ? Quelles suites compte-t-il donner aux préconisations du rapport Hubert sur la médecine de proximité, et surtout dans quel délai ?

M. le président. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.*

Madame la députée, M. Xavier Bertrand étant actuellement en déplacement avec le Président de la République, il m'a prié de l'excuser et de vous communiquer sa réponse.

La situation de la démographie médicale à Neuville-aux-Bois et plus généralement dans tout le département du Loiret appelle une vigilance particulière. En effet, en 2007, la densité du département était de 73 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants, alors que la densité nationale se situait à 87. De façon plus générale, la problématique de la désertification médicale englobe toutes les questions liées à l'offre de soins, à la coopération entre professionnels de santé, à leur nombre et à leur répartition sur le territoire national.

La loi portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires a placé l'accessibilité des soins au premier rang de ses priorités. Les mesures incitatives ont été privilégiées, le ministère ayant réaffirmé sa confiance vis-à-vis des professionnels médicaux pour faire face à leurs responsabilités et répondre aux enjeux de santé publique.

La loi prévoit en son article 46 un contrat d'engagement de service public à destination des étudiants et des internes. Les bénéficiaires se verront verser une allocation mensuelle de 1 200 euros jusqu'à la fin de leurs études, en contrepartie d'un engagement d'exercice dans des lieux spécifiques où la continuité des soins fait défaut. La durée de leur engagement est égale à celle correspondant au versement de l'allocation et ne peut être inférieure à deux ans. À ce jour, près de 200 étudiants et internes ont été sélectionnés.

Par ailleurs, des efforts ont déjà été entrepris pour rendre la médecine générale de premier recours plus attractive et pour sensibiliser les étudiants en médecine à cet exercice. Parmi ces mesures, les missions du médecin généraliste de premier recours ont été définies et le stage de médecine générale chez le praticien libéral est généralisé en deuxième cycle et au cours de l'internat de médecine générale. À ce titre, les agences régionales de santé sont incitées à augmenter de 20 % le nombre de maîtres de stage en médecine générale d'ici la fin 2011.

Les actions directes sur le *numerus clausus*, qui a été doublé au cours des dix dernières années, sur les épreuves classantes nationales, qui permettent de répartir au mieux les postes d'internes selon les régions et les spécialités, et sur le post-internat devraient permettre un rééquilibrage des médecins entre les régions, tout en veillant à garantir une offre de soins adaptée aux besoins des territoires.

La promotion de l'exercice regroupé des professionnels de santé, notamment dans les maisons de santé

pluridisciplinaires, répond au souhait des professionnels d'un cadre d'exercice rénové, qui optimise le temps médical et évite l'isolement - l'une de leurs préoccupations.

Quelque 250 maisons pluridisciplinaires de santé verront le jour d'ici 2013. Il s'agit d'un cadre d'exercice plus attractif pour les jeunes professionnels et qui répond aux besoins de santé de la population et à la nécessité d'améliorer la qualité des soins. Un statut juridique spécifique de société interprofessionnelle ambulatoire va être rapidement mis en place pour faciliter le déploiement des maisons de santé pluriprofessionnelles.

Enfin, sachez que Xavier Bertrand attache la plus grande importance à ce que les problèmes que vous évoquez soient pris en compte dans la définition des priorités régionales. Ils sont, en effet, au coeur de la mission confiée aux agences régionales de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1335

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1590

Réponse publiée le : 2 mars 2011, page 1307

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 février 2011